



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 005 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 18 novembre 2004

Président

M. Pablo Rodriguez

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 18 novembre 2004

•(0905)

[Français]

Le président (M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.)): Bonjour et bienvenue à tous. Nous avons devant nous une semaine chargée mais fort intéressante. Tel que le souhaitait le comité, l'honorable Liza Frulla, ministre du Patrimoine canadien, est parmi nous aujourd'hui. Bienvenue, madame Frulla, et bienvenue également à votre équipe.

Fidèles à nos habitudes, nous allons commencer par une présentation. Normalement, elle devrait durer 10 minutes, mais étant donné l'importance du ministère en cause, nous convenons de permettre à la ministre de disposer d'un peu plus de temps. Par la suite, nous pourrions passer à la période de questions, comme convenu.

Madame la ministre, peut-être pourriez-vous nous présenter vos invités et, par la suite, faire votre présentation.

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien): Merci beaucoup, monsieur le président. Bonjour à tous.

D'entrée de jeu, je tiens à vous dire que j'aurais aimé venir plus tôt au Comité permanent des langues officielles. Pablo m'en a en effet fait la demande à quelques reprises. Or, comme vous le savez, mardi soir était une soirée très importante et mercredi, nous avons défendu des causes en matière de culture et de langues officielles. Je pense que tout le monde en sera heureux. Le fait est que je suis ici aujourd'hui.

Je suis consciente de parler à des gens qui ont travaillé très fort dans le domaine des langues officielles. Mme Sarkar, sous-ministre adjointe, Citoyenneté et patrimoine, et Mme LaRocque, sous-ministre, m'accompagnent. Enfin, il y a aussi tous mes gens. Si vous avez des questions de nature technique à poser ou des suggestions à faire, sentez-vous bien à l'aise: nous sommes ici pour cela.

Je veux aussi profiter de l'occasion pour féliciter Pablo Rodriguez d'avoir été élu président du comité. Je vois parmi vous des gens qui ont épousé il y a longtemps la cause des communautés de langue officielle et qui ont toujours défendu avec vigueur notre dualité linguistique. Il y a entre autres Marc, que je connais davantage. Il y a également M. Poilievre.

Enfin, on sait que ce dossier est important et que nos investissements en matière de langues officielles ne consistent pas seulement à tout calculer en termes de coûts-bénéfices. Il faut contribuer à l'essor de la francophonie canadienne et au renforcement de notre dualité linguistique. Cela n'est pas uniquement une affaire de chiffres: c'est une question de culture et d'identité, un gage de réussite et un devoir qui nous incombe en tant que Canadiens et Canadiennes.

Je dois vous dire qu'hier soir—vous étiez tous invités d'ailleurs—, j'ai assisté en primeur au visionnement du film *Nouvelle-France*. Cette oeuvre, qui est d'une grande qualité, m'a rappelé à quel point

notre dualité linguistique était enracinée dans le coeur même du pays.

•(0910)

[Traduction]

Que nous soyons Autochtones, anglophones ou francophones, Canadiens de souche ou fille d'immigrants comme moi, nous sommes tous les héritiers de ce pays qui se définit par son bilinguisme et sa diversité.

Aujourd'hui, je suis honoré d'avoir la chance, à titre de ministre du Patrimoine canadien, de jouer un rôle déterminant dans la préservation et l'enrichissement de cet héritage. Le dossier des langues officielles est complexe, et j'ai encore beaucoup à apprendre et à découvrir, car je ne suis en poste que depuis quatre mois. Cependant, soyez assurés que je prends les bouchées doubles.

[Français]

En tant que Québécoise et francophone, il va de soi que ce dossier me tient à coeur. En août dernier, j'ai participé à l'Assemblée générale annuelle de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, à Halifax. Puis, il y a quelques semaines, j'ai rencontré des représentants des communautés minoritaires des quatre coins du pays dans le cadre de consultations sur le Plan d'action pour les langues officielles. Ces rencontres ont été fort enrichissantes. Elles m'ont permis de me mettre davantage au diapason des préoccupations des communautés de langue officielle. J'en ai également profité pour lancer une invitation aux divers représentants des communautés. Je leur ai demandé de travailler avec moi pour maximiser les retombées des programmes du ministère et pour faire des enjeux auxquels ils sont confrontés des priorités gouvernementales.

Dans le cadre de mes fonctions, je me suis fixé trois objectifs précis. Premièrement, je veux que les francophones représentent une voix forte au sein de la diversité canadienne. Deuxièmement, je voudrais que notre dualité linguistique devienne plus que jamais un atout pour notre jeunesse et notre pays. Troisièmement, je voudrais que la culture serve de véritable catalyseur pour le développement économique et social des communautés de langue officielle.

Mon expérience politique m'a enseigné que dans ce pays, rien n'est impossible à ceux qui voient grand et visent haut.

[Traduction]

Je suis persuadée que nous pouvons réaliser encore plus de progrès dans le dossier des langues officielles si tous les intervenants clés se serrent les coudes. C'est justement ce que nous propose le Plan d'action sur les langues officielles. Ce plan nous procure la vision et les ressources nécessaires pour permettre à nos communautés anglophones et francophones en situation minoritaire d'effectuer un pas décisif au cours des prochaines années. Il nous donne les moyens de renforcer notre dualité linguistique. De plus, il nous permet de rassembler les efforts de tous les ministères afin de créer une véritable synergie au service des communautés minoritaires de langue officielle. Dans le cadre de ce plan, le ministère du Patrimoine est appelé à jouer un rôle de première importance.

Je tiens à vous rappeler que des 751 millions de dollars qui seront investis sur cinq ans dans le Plan d'action, plus de la moitié, soit 415 millions de dollars, ont été alloués à mon ministère. Voilà qui témoigne de l'importance de nos programmes et de nos politiques. Ces nouveaux fonds nous permettront d'intensifier nos efforts dans le domaine de l'enseignement dans la langue de la minorité et de la langue seconde, ainsi que dans notre appui direct aux communautés. Et c'est d'ailleurs sur quoi nous travaillons actuellement au ministère.

[Français]

En ce monde axé sur le savoir et l'innovation, l'éducation est sans contredit un secteur de première importance, surtout lorsqu'on vit en situation minoritaire. Si nous n'avons pas la possibilité d'apprendre l'autre langue officielle, les racines de notre dualité linguistique s'assècheront peu à peu.

Voilà pourquoi nous allons investir 1,3 milliard de dollars d'ici 2008 dans l'enseignement de la langue de la minorité et la langue seconde. De cette somme, 346 millions de dollars seront versés aux provinces dans le cadre de fonds ciblés. Deux cent neuf millions de dollars seront spécifiquement consacrés à l'enseignement dans la langue de la minorité et 137 millions de dollars, à l'enseignement de la langue seconde. De cette manière, nous allons pouvoir poursuivre deux objectifs ambitieux du plan d'action, soit de faire en sorte que la proportion d'enfants francophones qui s'inscrivent à l'école française passe de 68 à 80 p. 100 et que d'ici 2013, le nombre de jeunes Canadiens capables d'évoluer dans les deux langues officielles double.

Actuellement, nous négocions avec les provinces et territoires des ententes bilatérales concernant les fonds ciblés commençant en 2004-2005. Je suis confiante que nous allons en venir à des ententes au cours des prochains mois et que de nouvelles activités seront mises en place dans les plus brefs délais durant l'année financière en cours.

Le processus peut sembler un peu long, mais tout cela est nouveau. Il faut établir des objectifs communs qui seront ancrés dans la réalité et les besoins de chaque province ou territoire. Au cours de ce processus, il est important de s'assurer que les groupes et les associations, qui sont les piliers du système d'éducation, soient consultés par les ministères de l'Éducation.

Par ailleurs, afin de donner aux provinces et aux territoires la marge de manoeuvre nécessaire pour planifier à long terme, nous allons leur verser une enveloppe annuelle prédéterminée. De plus, une partie des nouveaux fonds servira à répondre aux besoins émergents, à financer les travaux de recherche ou à participer à des projets multilatéraux avec plusieurs gouvernements.

● (0915)

[Traduction]

L'imputabilité sera un aspect fondamental de ces ententes. Il importe de mesurer l'efficacité de nos efforts et de faire preuve de la plus grande transparence possible.

En ce qui a trait aux fonds de base, nous négocions actuellement avec le Conseil des ministres de l'Éducation, Canada, pour le renouvellement du protocole d'entente d'une durée de cinq ans. Je suis confiante que ce protocole soit en place à temps pour que les ententes bilatérales relatives aux fonds de base soient conclues avec chaque province et territoire d'ici avril 2005. Voilà, en bref, où nous en sommes dans nos efforts en matière d'enseignement.

Une chose est certaine : nous ne restons pas les bras croisés. Nous travaillons en étroite collaboration avec les divers partenaires afin d'assurer à tous les jeunes vivant en situation minoritaire un enseignement de qualité dans leur langue maternelle.

Bien entendu, nos efforts en enseignement contribuent au renforcement de notre dualité linguistique. Les jeunes Canadiens d'aujourd'hui représentent la génération la plus bilingue de notre histoire. Mais nous pouvons faire mieux et nous allons faire mieux en doublant, comme je l'ai dit un peu plus tôt, le nombre de jeunes qui peuvent faire usage de nos deux langues officielles.

Un jeune Canadien sur deux a la chance de suivre des cours dans sa deuxième langue officielle. Pour la plupart d'entre eux dès le niveau primaire. Pour notre pays, cela représente aussi un grand avantage dans le contexte actuel de la mondialisation où les frontières s'estompent et les échanges se multiplient.

[Français]

Grâce au bilinguisme de sa main-d'oeuvre, Montréal est devenue une plaque tournante d'industries de pointe comme le multimédia et l'aérospatiale.

Au cours des dernières années, le Nouveau-Brunswick a su également tirer profit de son bilinguisme pour attirer sur son territoire des entreprises étrangères qui évoluent dans le secteur des services.

C'est pourquoi nous investirons environ 330 millions de dollars au total sur cinq ans dans l'enseignement de la langue seconde, soit une augmentation de plus de 137 millions de dollars.

C'est aussi pourquoi nous offrons des programmes de bourses et d'échanges qui permettent chaque année à près de 8 000 jeunes de découvrir d'autres régions du pays et de parfaire leur connaissance de leur seconde langue.

Enfin, c'est pourquoi nous appuyons les efforts d'organismes comme French for the Future et Canadian Parents for French, qui jouent un rôle considérable au Canada anglais pour promouvoir l'importance d'apprendre le français.

Le rôle du ministère ne s'arrête pas au secteur de l'enseignement. Au contraire, nous veillons également au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les ententes Canada-communautés nous ont permis de réaliser des progrès considérables au cours de la dernière décennie. Une multitude de nouveaux organismes communautaires ont pris racine au cœur des communautés, et les réseaux institutionnels sont plus forts. De plus, 18 radios communautaires francophones, sept radios communautaires anglophones et 20 centres communautaires ont vu le jour au cours des dernières années. Nous avons aussi appuyé des centaines de projets qui ont des retombées sociales, culturelles et économiques dans les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire.

La fin du dernier cycle quinquennal des ententes Canada-communautés nous donne l'occasion de vérifier si les mécanismes actuels de collaboration représentent encore la meilleure façon d'unir nos efforts. À cet égard, j'ai annoncé en août la tenue de consultations afin de mieux connaître les idées des communautés. Si j'ai lancé un tel processus, c'est que je veux m'assurer que nous allons tous non seulement dans la même direction, mais dans la bonne direction.

Je veux que toutes les forces vives des communautés de langue officielle d'aujourd'hui et de demain, les jeunes, les femmes, les organismes communautaires, socioéconomiques, sportifs et culturels, le monde de l'enseignement, le secteur des affaires et tous les ordres de gouvernement aient voix au chapitre et travaillent en étroite collaboration. Je veux jeter les bases d'un nouveau pacte de solidarité qui nous liera les uns aux autres. C'est seulement en unissant nos forces que nous pourrions créer une véritable synergie au service des communautés de langue officielle qui vivent en situation minoritaire.

[Traduction]

Les représentants de mon ministère sillonnent actuellement le Canada de long en large. La participation est bonne et les discussions sont franches et enrichissantes. Ces consultations se poursuivront jusqu'au début décembre. Par la suite, nous allons nous inspirer de ce que nous avons entendu afin de déterminer la forme que prendra notre collaboration au cours des prochaines années.

De plus, nous allons continuer de miser sur les ententes fédérale-provinciales-territoriales sur les services auxquels nous consacrerons près de 80 millions de dollars d'ici 2008. C'est grâce à ces ententes que nous avons aidé des provinces comme le Nouveau-Brunswick et l'Ontario à mettre en oeuvre leur loi concernant les services offerts aux francophones.

Il faut aussi tenir compte des retombées des programmes du portefeuille du Patrimoine canadien dont les objectifs servent indirectement les intérêts des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire. Lorsqu'on parle de qualité de vie et de l'épanouissement de ces communautés, il est impossible de nier l'importance du secteur des arts et de la culture. Je pense notamment à des institutions publiques comme la Société Radio-Canada qui rejoint par l'entremise de la télévision et de la radio tous les francophones des quatre coins du pays. Je pense aussi à sa petite soeur, RDI, qui dessert 6,8 millions d'abonnés à l'extérieur du Québec.

• (0920)

[Français]

Je pense au Fonds canadien de télévision, dont un tiers de l'appui est réservé aux productions de langue française et qui, depuis 1999-

2000, a investi près de 40 millions de dollars dans la production d'émissions françaises.

Je pense aussi à l'Office national du film et à Téléfilm Canada, qui contribuent aussi au rayonnement de nos deux langues officielles et qui appuient nos créateurs et nos artistes qui vivent en situation minoritaire.

Je pense au Fonds de la musique du Canada, dont 40 p. 100 du budget favorise la création de contenu francophone.

Je pense au Conseil des arts, qui finance directement le travail d'artistes et d'organismes de ces communautés.

Je pense au Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition, qui aide chaque année une centaine d'éditeurs francophones aux quatre coins du pays.

Je pourrais continuer longtemps, car le mandat du ministère est vaste et sa portée, grande, mais je crois que nous avons tous compris que nos programmes culturels contribuent grandement à décupler la force de nos actions dans le secteur des langues officielles.

Avoir accès à la culture revêt d'autant plus d'importance lorsqu'on vit en situation minoritaire puisqu'elle est intimement associée à l'identité de la communauté et à l'avenir de la langue. Voilà pourquoi je veux que chaque programme et chaque politique de mon ministère puissent être mis à contribution le plus possible.

[Traduction]

C'est aussi pourquoi j'entends jouer pleinement le rôle de coordination que me confère l'article 42 de la Loi sur les langues officielles. En vertu de cet article, je suis responsable d'encourager tous les ministères et agences du gouvernement du Canada à favoriser l'épanouissement des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire. À cet égard, le ministère a conçu le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle qui vise à inciter les organismes gouvernementaux à travailler de plus près avec les communautés de langue officielle.

L'objectif est de mettre de l'avant des projets partagés de manière à ce que les divers ministères et organismes fédéraux puissent nouer des liens durables avec les communautés. Déjà 15 protocoles sont en place touchant des secteurs cruciaux comme la santé, le développement économique, les ressources humaines, le développement des compétences, l'agriculture, les pêches et l'aquaculture et, bien entendu, la culture. Cela signifie que 23 millions de dollars ont été investis dans des projets spécifiques, dont 17 millions de dollars proviennent de partenaires fédéraux et d'autres intervenants. Je suis fier de vous annoncer en primeur aujourd'hui que trois autres protocoles seront prochainement signés avec trois intervenants clés comme Condition féminine Canada, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le Centre national des Arts.

[Français]

En conclusion, voilà en bref où nous en sommes et vers où nous nous dirigeons. Il reste beaucoup de travail à accomplir, mais la volonté est là et les dossiers progressent. Tous les ingrédients sont réunis pour que nous nous réunissions ensemble et que nous essayions de donner aux communautés qui vivent en situation minoritaire des moyens à la mesure de leurs ambitions.

Au cours des prochains mois, je compte sur vous pour nous aider à trouver de nouvelles façons de relever les divers défis auxquels nous sommes confrontés. Je pense notamment au vieillissement de la population et à notre faible croissance démographique, qui font de l'immigration un enjeu primordial, surtout dans nos communautés minoritaires. Je dis souvent à mes collègues du Cabinet que l'un de nos grands défis est de faire en sorte que ce ne soient plus seulement les Boudreault, les Lapierre, les Robillard et les Tremblay qui parlent français, mais aussi les Bruni, les Hamad, les Larkin, les Wong et les Frulla.

Ce n'est qu'un bref aperçu de la tâche à laquelle nous sommes conviés en tant qu'élus.

[Traduction]

Je suis convaincue que nous saurons relever ces défis et bien d'autres afin qu'aux quatre coins du pays nos enfants et nos petits-enfants continuent de parler, d'écrire et d'échanger en français.

Merci encore de m'avoir invitée à prendre la parole. Au plaisir de collaborer avec vous. Nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, madame la ministre.

Nous passons à la période d'échanges. Je vous rappelle que, tel que décidé par les membres du comité, lors du premier tour, le temps de parole sera de sept minutes pour chaque député, et qu'ensuite il sera de cinq minutes. L'ordre de parole est aussi inversé, selon ce qui a été décidé.

Nous commençons par le Parti conservateur. Monsieur Lauzon, vous avez la parole.

• (0925)

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Bienvenue, madame Frulla. Il est évident que vous avez beaucoup de responsabilités.

Pour commencer, j'aimerais poser une question.

[Traduction]

Au cours des 10 dernières années, près de 2 milliards de dollars ont été investis dans le programme des langues officielles dans l'enseignement, ce qui en fait l'un des programmes les plus importants sur le plan financier du ministère du Patrimoine canadien. Dans la note d'information préparée par la Bibliothèque du Parlement, on peut lire que, depuis 1988, le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario ont reçu plus de 75 p. 100 de cette somme. Le programme des langues officielles dans l'enseignement demeure-t-il le meilleur moyen d'appuyer les provinces et les territoires aux chapitres de l'enseignement dans la langue officielle minoritaire et de l'enseignement de la langue seconde? C'est une question que je me pose.

J'ai une deuxième question à vous poser. Il existe sept autres provinces et territoires. Pouvez-vous expliquer pourquoi le gouvernement n'investirait-il pas dans les provinces où les besoins en apprentissage de la langue officielle minoritaire et de la langue seconde semblent être les plus criants?

[Français]

L'hon. Liza Frulla: D'abord, il faut comprendre que, selon la formule de calcul, l'investissement est proportionnel à la population, et aussi à la population de francophones. C'est pour cette raison que vous constatez ces chiffres pour le Nouveau-Brunswick ou d'autres provinces que vous nous avez mentionnées. Voilà pourquoi, comme je le disais tout à l'heure, quand on regarde les bilans, il faut dépasser

les chiffres. En effet, les chiffres disent une chose, mais la réalité est tout autre. C'est ce que les chiffres reflètent.

Cela ne veut pas dire que nous ne travaillons pas avec les autres provinces. Nous travaillons aussi à conclure des ententes avec elles, comme nous sommes en train de le faire actuellement dans le domaine de l'éducation. Cependant, dans certaines provinces, en raison de la population, les besoins sont plus élevés que dans d'autres.

[Traduction]

M. Guy Lauzon: En ce qui concerne les sept autres provinces, si l'investissement est strictement proportionnel à la population, on se trouve à négliger les autres provinces, particulièrement les provinces de l'Ouest et les provinces de l'Atlantique, qui cherchent à promouvoir davantage leur dualité linguistique. Ne devrait-on pas accorder une plus grande importance à l'essor des langues minoritaires dans ces provinces?

[Français]

L'hon. Liza Frulla: À ce sujet, il existe deux écoles. La première veut qu'il faille entretenir un bassin qui existe déjà. Par conséquent, on n'a pas le choix. Il est là, il est vibrant et il faut l'appuyer.

La deuxième veut qu'il existe aussi un bassin à développer. Il ne faut pas oublier que nous travaillons toujours en collaboration avec les provinces. Ce sont des ententes de partenariat avec les provinces. Il est évident que certaines provinces sont plus engagées que d'autres. Par contre, il faut vraiment travailler fort avec d'autres provinces, ne serait-ce que pour les convaincre. D'autres provinces considèrent que leurs besoins, et parfois leur implication, sont peut-être un peu moindres. Il s'agit donc d'un travail à plus long terme.

Il est sûr que nos investissements seront relatifs à l'évolution des choses. En fait, c'est ce que l'on fait déjà dans le cadre du plan d'action gouvernemental, qui a un budget de 750 millions de dollars. Avant que je n'en fasse partie, le gouvernement a dit que c'était une grande chance que d'avoir enchâssé dans la Constitution la protection des deux langues officielles. Il faut donc faire quelque chose, parce qu'il faut lui redonner une espèce de vent de fraîcheur. Il faut redonner une espèce de coup de fouet, et c'est ce que le plan d'action fait.

Cela étant dit, nous essayons le plus possible d'instaurer ce goût des deux langues et de protéger les langues en milieu minoritaire. Il est sûr que nous suivons aussi l'évolution des provinces.

[Traduction]

M. Guy Lauzon: Je crois, madame la ministre, que nous devons investir. Il faut accroître l'utilisation de la langue minoritaire dans les autres provinces; il faut investir à ce chapitre-là. Il est bien d'augmenter l'investissement dans les trois principales provinces où habite la majorité de la population. Dans bien des cas, des progrès sont réalisés, mais la commissaire a déclaré qu'au cours des 18 derniers mois, la situation dans les autres provinces s'est presque détériorée.

Il faut une masse critique. Par exemple, vous savez très bien que, lorsqu'une langue officielle est minoritaire, il faut... Quelqu'un, je ne sais pas qui, peut-être l'un de vos collègues,—non, c'était la commissaire— a déclaré que soit on progresse, soit on régresse. On ne peut demeurer au même stade, surtout si on ne détient pas une masse critique, comme c'est le cas dans certaines provinces de l'Ouest... Ces provinces ont réalisé des progrès, mais il semble qu'au cours des 18 derniers mois seulement, la situation se soit détériorée.

Je crois que nous devons peut-être revoir la répartition des fonds ou modifier la façon dont le 75 p. 100 du budget est attribué aux trois provinces en question et également envisager la possibilité d'attribuer les sommes d'argent autrement qu'en fonction de la population.

• (0930)

[Français]

L'hon. Liza Frulla: Je suis contente que vous en parliez, monsieur Lauzon, puisque les nouveaux investissements relatifs au plan d'action vont en tenir compte.

Nous sommes présentement en négociations au niveau de l'éducation, et je suis convaincue qu'on en reparlera. Je sais qu'il y a du retard, mais nous en tiendrons compte. Il faut atteindre le juste équilibre et appuyer la masse critique dans certaines provinces. Cela ne nous satisfera jamais complètement, même si cela va mieux. D'un autre côté, il faut essayer de transmettre une espèce d'influx aux provinces qui sont peut-être un peu plus lentes. On va le faire et on le fait actuellement. Vous avez donc raison.

Il faut aussi dire que nous tenons compte de la somme investie, mais il y a aussi de l'argent neuf provenant du plan d'action, entre autres, et nous utiliserons cet argent neuf pour faire ce que vous dites.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie, monsieur Lauzon.

Monsieur André, la parole est à vous.

[Français]

M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ): Bonjour, madame la ministre, mesdames LaRocque et Sarkar.

L'hon. Liza Frulla: Mme Sarkar est celle qui s'occupe à fond de ces questions.

• (0935)

M. Guy André: Je suis heureux que vous soyez ici aujourd'hui pour répondre à nos questions. Nous vous en remercions.

J'aimerais d'abord aborder la question des PALO, les Programmes d'appui aux langues officielles. Ces programmes apportent un soutien aux organismes communautaires en milieu francophone. Certaines communautés francophones qui sont entrées en contact avec moi ont fait une nouvelle demande de fonds. Je crois que leur budget se situe autour de 24, 26 ou 28 millions de dollars; leur demande est pour un montant de 42 millions de dollars.

Je suis issu du milieu communautaire et j'ai de l'expérience comme organisateur de CLSC. Ainsi, j'ai toujours trouvé que la dynamique communautaire était importante pour la vitalité d'un milieu, dans la mesure, bien sûr, où il y a une forme d'engagement. Comme vous le savez, certains organismes communautaires manquent un peu de vitalité. Cependant, en principe, ce n'est pas le cas lorsque les organismes communautaires fonctionnent, que des gens y contribuent, que le milieu est pris en charge et qu'un ensemble de services est offert. Dans le cas présent, on parle d'organismes communautaires qui font la promotion de la francophonie et qui, à certains égards, offrent des services aux minorités francophones.

Comme vous l'avez peut-être fait vous aussi, j'ai lu ce document en partie. J'ai en outre parlé aux gens, et il en ressort qu'en termes de financement, il y a actuellement quelques problèmes. Nous avons beaucoup—pour ne pas dire une multitude—d'organismes communautaires. Je ne connais pas encore toute la dynamique, car ce dossier est nouveau pour moi. À titre de porte-parole en matière de langues officielles, je vais tenter de m'informer davantage, même si

je suis déjà sensibilisé à la dynamique communautaire. D'après vous, quelles sont les demandes et la réalité de ces gens? Que constatez-vous sur le terrain?

J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet, madame Frulla.

L'hon. Liza Frulla: D'abord, concernant les PALO, je précise que depuis 1994, on a investi 300 millions de dollars dans les communautés. Bien sûr, il y a deux façons de faire les choses. Aujourd'hui, je vais être très honnête avec vous. Comme vous le dites, on est ensemble et on apprend ensemble. En fin de compte, notre objectif, surtout pour moi qui viens du Québec et qui suis francophone, est de savoir si on peut trouver les meilleurs moyens possibles pour que les choses fonctionnent bien. Les langues officielles, comme la culture, sont une cause.

On a investi 300 millions de dollars. Au mois d'août, on s'est demandé si on continuerait à faire ce qu'on faisait déjà, sans se poser de questions, ce qui aurait été facile, ou si on se rendrait dans les communautés pour vérifier si cette façon de faire appliquée depuis 10 ans était encore la bonne. Le cas échéant, on allait continuer comme auparavant.

Or, de nouveaux organismes ont vu le jour pour s'ajouter à ceux déjà existants. Dans le domaine communautaire, on sait que dans certains cas, des organismes donnés deviennent plus efficaces que d'autres. Parfois, ils représentent mieux la communauté.

Nous avons mis en oeuvre un processus de consultation au mois d'août. J'ai rencontré la fédération à Halifax et je dois vous dire qu'au début, les gens étaient réticents. Ils se demandaient si cette consultation allait donner lieu à des compressions. Je leur ai assuré que ce n'était nullement l'objectif et qu'il s'agissait en fait de déterminer quels étaient les besoins et si nous allions continuer comme avant.

Malgré la réticence du mois d'août, les consultations ont commencé. Par la suite, je suis allée à la deuxième séance de consultation, qui se tenait ici, à Ottawa. J'ai parlé aux gens et je me suis rendu compte qu'ils voulaient participer au processus. À mon avis, ce mécanisme est apprécié. Les consultations se termineront en décembre. À ce moment-là, nous allons colliger l'information recueillie. M. Hubert Lussier, qui est ici avec nous, ira ensuite rencontrer les communautés pour négocier avec elles. Nous déterminerons alors quels organismes nous appuyons, quels sont les besoins et quelle est la meilleure façon de procéder.

Je pense qu'on aura de belles surprises en janvier et février. Si vous le permettez—et je sais qu'il y a une limite de temps—, Hubert va vous parler des consultations et de la façon dont elles se déroulent.

M. Guy André: Oui, j'aimerais bien qu'il nous donne plus de détails.

Le président: Monsieur Lussier.

M. Hubert Lussier (directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles, ministère du Patrimoine canadien): Merci.

Un des défis des consultations, comme la ministre l'a dit, est de faire mieux avec ce qu'on a, avec les avantages qu'a apportés le plan d'action. Il y a des ressources qui sont issues de ministères autres que Patrimoine Canada. Nous ne sommes pas le seul partenaire fédéral à pouvoir aider au développement des communautés. C'est une occasion et c'est aussi un défi, parce qu'il faut dire que les groupes doivent s'arrimer à plus de ministères qu'autrefois. Santé, Immigration, Industrie et Développement social sont tous des ministères qui ont des ressources nouvelles, qui peuvent contribuer et qui contribuent déjà aux projets des communautés. Au cours des consultations, on demande souvent comment on doit faire pour en tirer le meilleur parti possible et quel est le rôle de Patrimoine Canada pour aider les communautés à en tirer le meilleur parti.

M. Guy André: Je pense avoir terminé.

Le président: Merci.

Monsieur Julian.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président. Merci, madame Frulla, pour votre présentation.

Je représente un comté de Colombie-Britannique. Comme vous le savez probablement, cette année, la communauté francophone de la Colombie-Britannique est devenue la quatrième en importance au pays, après celles du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Pourtant, nous avons un problème en Colombie-Britannique, comme ailleurs au Canada: depuis 10 ans, les institutions francophones et les institutions d'apprentissage du français langue seconde sont sous-financées.

Dans ma communauté, les parents font la file pendant deux, trois et quatre jours parfois pour inscrire leurs enfants dans des écoles d'immersion. La Colombie-Britannique a aussi le taux le plus élevé au pays de fréquentation des écoles d'immersion. Depuis 10 ans, le financement de l'appui aux langues officielles, incluant dans l'enseignement, a été réduit. Il est passé de 291 millions de dollars à 272 millions de dollars, cela en chiffres absolus. En termes réels, la perte est beaucoup plus importante que cela. Donc, on a un problème de financement de l'enseignement en français et des institutions francophones.

Je suis très content de voir qu'il y a enfin de l'action à cet égard. Deux objectifs sont énoncés dans le plan d'action, mais on ne donne pas les détails. D'abord, on souhaite que la proportion des enfants francophones qui fréquentent les écoles françaises passe de 68 à 80 p. 100. Quelles régions cible-t-on par cet objectif? Quelles sont les régions où les populations francophones n'ont pas ces services et sont ciblées?

Deuxièmement, on souhaite aussi doubler le nombre de jeunes Canadiens anglophones qui apprennent le français, mais le problème n'est pas toujours l'accès. C'est l'accès aux écoles d'immersion, bien sûr, mais c'est aussi la question de la qualité du français qui est enseigné dans les écoles.

J'aimerais avoir plus de détails sur ces deux objectifs et aussi savoir quelles sont les autres responsabilités et les autres objectifs qui sont décrits dans le plan d'action et qui relèvent de votre ministère.

● (0940)

L'hon. Liza Frulla: Premièrement, je dois vous dire qu'un investissement supplémentaire de 137 millions de dollars sur cinq ans provient du plan d'action, justement pour augmenter le bilinguisme. Vous avez raison en ce qui concerne la Colombie-Britannique. J'y suis allée à quelques reprises et cela me fascine de

voir que dans cette province, oui, on parle anglais, mais on parle aussi très bien français. Que ce soit à Kelowna ou à Vancouver, on voit beaucoup de volonté et d'ouverture. Beaucoup de gens conversent en français. Il faut absolument que cela continue. On sent que dans cette province, en particulier, il y a une belle poussée, une belle vague.

Maintenant, nous voulons qu'il y ait une augmentation de 68 à 80 p. 100. Tel est l'objectif. Or, il y a deux choses, et vous l'avez mentionné. Il y a le montant de 137 millions de dollars prévu, et je demanderai à M. Lussier de vous répondre quant aux proportions, mais il faut aussi encourager les parents à faire en sorte que leurs enfants apprennent les deux langues. Ce n'est pas toujours évident quand on vit dans un milieu majoritairement anglophone. Il faut qu'il y ait cet encouragement et ce soutien, ainsi qu'un bon enseignement en français, comme vous le dites si bien. Je me souviens qu'à l'époque où j'étais à l'école, l'enseignement en anglais était épouvantable. Nous n'apprenions à peu près rien. Donc, il y a deux choses: encourager les parents à dire à leurs enfants qu'il vaut la peine d'apprendre l'autre langue officielle dans un milieu majoritairement anglophone, et offrir un enseignement de qualité.

Le montant de 137 millions de dollars dont je parlais doit servir exactement à cela: travailler avec les provinces. Il ne faut pas oublier que l'éducation est de compétence exclusivement provinciale. Autant pour les langues officielles que pour les autres programmes, il faut respecter les compétences provinciales. Toutefois, les provinces, y incluant le Québec, sont d'accord pour dire qu'elles livreront quand même des rapports d'étape à leur population et qu'elles embarquent là-dedans. Donc, nous travaillons de façon bilatérale avec les provinces. Elles embarquent là-dedans et, même si c'est de leur compétence, elles veulent fournir des rapports d'étape, parce qu'il est important qu'on sache où l'on s'en va.

Tel est actuellement l'objectif des négociations au niveau des deux plans: l'enseignement ou le soutien aux langues minoritaires, mais aussi l'apprentissage des langues secondes.

M. Lussier peut vous parler spécifiquement de la Colombie-Britannique.

M. Hubert Lussier: C'est vrai que pour les deux choses que mentionne la ministre, des chiffres très précis sont connus des provinces, et c'est sur cette base qu'on discute en ce moment. Au Québec, les ayants droit anglophones se prévalent de leur droit, mais les ayants droit francophones qui se prévalent de ce droit à l'enseignement en français sont moins nombreux dans certaines provinces, notamment dans les Prairies, si mon souvenir est bon. Au Nouveau-Brunswick, c'est assez fort. En Colombie-Britannique, je pense qu'il y a du progrès à faire.

On investit donc 200 millions de dollars pour l'apprentissage de la langue première des minorités, donc l'anglais au Québec, mais surtout le français à l'extérieur du Québec.

Pour ce qui est de la langue seconde, des efforts considérables, proportionnellement parlant, sont réalisés grâce aux fonds du plan d'action. Il y a des provinces comme la Colombie-Britannique qui sont des leaders. Les provinces qui ont très bien fait, comme la Colombie-Britannique, notamment grâce à l'immersion, peuvent partager avec les autres et servir de modèles.

● (0945)

M. Peter Julian: Effectivement, le problème en est un de financement. Les parents attendent cela pour inscrire leurs enfants dans les écoles d'immersion. Il faut avoir du financement ainsi que des institutions. La population est déjà là. Si les écoles étaient ouvertes, les enfants les fréquenteraient.

L'hon. Liza Frulla: Je suis convaincue que nous en parlerons tantôt, mais je dirai rapidement que cela fait partie de nos négociations. J'ai dit que j'étais déterminée à ce que les négociations—je le dis devant M. Lussier parce que c'est lui qui négocie avec Eileen—doivent être terminées pour la fin mars 2005. Nous négocions avec les provinces. Une fois que les négociations seront terminées,

[Traduction]

les fonds seront débloqués.

[Français]

Toutefois, il faut terminer ces négociations et établir un protocole. Nous le faisons bilatéralement d'abord, pour être plus efficaces. Nous avons décidé de le faire de façon bilatérale, province par province, mais avec des objectifs communs, qui sont évidemment différents pour le Québec, mais tout de même communs. Ces objectifs feront partie d'un protocole que les provinces voudront signer. C'est pour que nous nous disions que nous sommes là-dedans ensemble et pour indiquer les grands objectifs que nous visons.

Le président: Un peu plus tôt, M. André a parlé des PALO, les Programmes d'appui aux langues officielles, et je voudrais en profiter pour mentionner que nous accueillerons la semaine prochaine les représentants de la Fédération des communautés francophones et acadienne. D'ailleurs, vous avez reçu le programme de travail pour le mois à venir.

Nous passons maintenant à M. Jean-Claude D'Amours.

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci, madame la ministre, d'être ici devant nous aujourd'hui.

Comme vous le savez, je suis un député du nord du Nouveau-Brunswick. Les francophones de la province du Nouveau-Brunswick représentent plus du tiers de la population de la province. Ils vivent en grande partie dans le nord de la province.

Dans votre présentation, vous avez parlé des radios communautaires francophones et anglophones. Je dois dire que 17 p. 100 des radios communautaires francophones se trouvent dans ma circonscription. Donc, 3 des 18 radios communautaires sont dans la circonscription que je représente.

Au cours de la dernière année, en raison de circonstances particulières, les radios communautaires ont vécu des situations financières extrêmement précaires, à tel point que certaines radios communautaires qui sont dans des milieux encore plus minoritaires, au Nouveau-Brunswick, sont en péril.

Madame la ministre, pouvons-nous nous attendre à recevoir, dans les prochains mois, de bonnes nouvelles quant au soutien de nos radios communautaires, sachant qu'elles sont très importantes pour la population francophone vivant en milieu minoritaire?

L'hon. Liza Frulla: S'il en est une qui croit aux radios communautaires, c'est bien moi. Il y a quelques années, lorsque j'étais ministre de la Culture au Québec, les radios communautaires étaient financées sérieusement par le gouvernement provincial. Pourquoi? Parce que les radios communautaires rejoignent peut-être mieux les communautés que les grandes radios privées ou la télévision publique. Nous y reviendrons plus tard.

Le fédéral finance le début des radios communautaires. Il finance également l'Alliance des radios communautaires du Canada. Vous dites que les radios communautaires ont de la difficulté. C'est souvent attribuable à un manque de revenu ou de financement secondaire. Nous voulons bien les soutenir, mais nous ne pouvons

pas toujours nous substituer à d'autres paliers de gouvernement qui devraient prendre davantage leurs responsabilités. Cela arrive dans plusieurs secteurs: on se tourne vers le fédéral après avoir perdu l'appui de la province, de la municipalité ou du secteur privé. Il faut toujours qu'il y ait un équilibre. Il faut aussi penser que nous devons couvrir tout le pays à cet égard. Nous voulons bien les soutenir, mais nous ne pouvons pas en prendre la responsabilité totale et entière. Nous finançons aussi tous les efforts de restructuration.

Donc, nous les finançons au début, nous finançons l'Alliance des radios communautaires et nous finançons aussi les efforts de restructuration au besoin.

Hubert, avez-vous des choses à ajouter?

• (0950)

M. Hubert Lussier: Non. Ce que vous avez dit est tout à fait exact. Je rencontre ces gens fréquemment et je suis conscient de leurs problèmes. Le problème est que les marchés sont souvent très petits, y compris au Nouveau-Brunswick, malgré le fait qu'il y ait là une forte concentration francophone. Le problème se pose aussi pour certaines radios dans l'Ouest.

Nous sommes en train de les aider à élaborer un nouveau modèle plus approprié à la taille des marchés dans lesquels elles sont installées. Est-ce que ce sera la solution miracle? Probablement pas. Il faudra peut-être qu'il y ait de l'accompagnement au cours des années à venir, avant qu'on trouve le modèle parfait. Il s'agit d'un grand défi. Nous tenons à ce que les radios continuent à exister parce qu'elles jouent un rôle très important.

L'hon. Liza Frulla: Donc, nous les finançons au début, nous soutenons leur restructuration et nous finançons l'Alliance des radios communautaires. S'il y a restructuration, c'est comme si c'était un lancement, et nous pouvons les accompagner pendant un certain temps. Lorsqu'il y a restructuration, nous les aidons à s'autofinancer, comme je l'ai déjà fait à un autre palier de gouvernement. Autrement, nous n'en finirions plus.

M. Jean-Claude D'Amours: Merci, madame la ministre.

Je vais maintenant aborder la question du programme Présentation des arts. Bien sûr, il s'agit des arts et de la culture, mais ce programme est encore plus important pour la population vivant dans un milieu minoritaire.

On sait que le programme doit être renouvelé ou réévalué. Je voudrais savoir votre opinion, non pas sur l'importance du programme, parce que je suis convaincu que vous jugez que le programme est extrêmement important pour les populations vivant en milieu minoritaire, mais sur ce à quoi nous devrions nous attendre à l'égard de ce programme au cours des prochaines semaines ou des prochains mois.

L'hon. Liza Frulla: Merci beaucoup de votre question. On parle des radios communautaires et des programmes, mais ça va au-delà de cela. Il y a aussi tout le soutien des programmes culturels du ministère. Il ne faut pas minimiser cela.

Nous avons eu une longue discussion, mardi soir, sur le programme Un avenir en art, qu'on appelle en anglais *Tomorrow Starts Today*. C'est une initiative qui se terminera en 2005. Nous travaillons extrêmement fort, et je dois dire que cela va bien, en vue de renouveler cette initiative pour au moins quatre ans. Et quand les programmes auront été bien évalués, nous essaierons de faire entrer ce programme dans la base même du ministère. Pourquoi? Je vais maintenant faire le lien avec le programme Présentation des arts.

On a mis dans ce programme tout ce qui est pertinent aux communautés en situation minoritaire. C'est un des outils les plus importants pour ces communautés. Que ce soit pour les communautés minoritaires ou autochtones, c'est capital, et c'est pour cela que nous travaillons très fort pour que cette initiative soit renouvelée pour une période de temps importante. Le programme Présentation des arts est flexible et nous permet de soutenir des initiatives comme des festivals, des pièces de théâtre et ainsi de suite, ce que j'appelle les arts vivants. Il maintient la présence francophone dans une communauté et il donne aux gens des communautés minoritaires francophones le goût du français.

● (0955)

Le président: Merci. Nous allons passer au second tour, qui sera de cinq minutes. L'ordre sera un peu différent: les conservateurs, les libéraux, les bloquistes, puis les néo-démocrates.

Monsieur Poilievre.

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Je voudrais remercier la ministre d'être venue nous rencontrer.

Madame Frulla, je voudrais d'abord dire que mon père est issu d'une famille francophone de Saskatchewan. C'est un Fransaskois. Il vient d'une petite ville qui s'appelle Leoville.

J'aimerais aussi appuyer mon collègue Guy Lauzon quand il parle de l'importance des minorités linguistiques. Il est important qu'elles maintiennent leur culture et leur langue. C'est la raison pour laquelle je vais commencer par poser une question concernant l'imputabilité dans les programmes. Vous en avez d'ailleurs parlé. Je parle plus précisément du programme d'enseignement en langues officielles. Depuis 1993, 2 milliards de dollars ont été dépensés dans ce dossier.

[Traduction]

Trente ans après la Commission Dunton-Laurendeau sur le bilinguisme et le biculturalisme, le temps ne serait-il pas venu de faire effectuer une vérification du PLOE par le Bureau du vérificateur général?

Mme Judith LaRocque (sous-ministre, ministère du Patrimoine canadien): Le vérificateur général a effectivement mené, il y a quatre ou cinq ans, une vérification du Programme des langues officielles. Il a alors relevé certaines améliorations à apporter comme une meilleure définition des processus et des choses du genre. Nous avons effectivement changé nos modes de fonctionnement en conséquence et collaboré avec les collectivités pour les aider à se donner les moyens nécessaires pour régler les problèmes soulevés par le vérificateur général.

M. Pierre Poilievre: Et cela remonte à cinq ans.

Mme Judith LaRocque: Je suis arrivée au ministère en 2000; je crois que la vérification était déjà en cours.

M. Pierre Poilievre: Croyez-vous qu'il serait temps de demander à la vérificatrice générale de se pencher à nouveau sur ce dossier en effectuant une vérification pour s'assurer que les objectifs visés sont toujours atteints?

Mme Judith LaRocque: Nous évaluons sans cesse nos programmes. Nous nous en chargeons nous-mêmes. Nous avons nos propres services de vérification et d'évaluation au sein du ministère. En fait, nous avons mené de nombreuses évaluations parce que nous voulions savoir quels étaient les problèmes à régler à l'amorce de la renégociation de ces ententes avec les provinces.

Peut-être Hubert pourrait-il vous en dire davantage à ce sujet.

M. Pierre Poilievre: Est-ce que le programme comporte un volet publicité? Par exemple, a-t-on fait appel à des agences de publicité à

un moment ou à un autre pour jouer un rôle dans l'exécution du programme?

M. Hubert Lussier: À ma connaissance, aucune organisation privée n'a participé à la promotion du programme.

● (1000)

M. Pierre Poilievre: Absolument aucune. Aucune agence ni aucun expert-conseil dont le rôle aurait été de contribuer à la promotion du programme?

M. Hubert Lussier: Nous avons bien financé plusieurs initiatives de promotion; elles ne concernaient toutefois pas le programme, mais notamment la disponibilité de l'instruction dans la langue de la minorité. Je pourrais vous parler longuement, par exemple, du rôle joué par l'organisme Canadian Parents for French dans la promotion de la disponibilité des programmes de formation en langue seconde.

M. Pierre Poilievre: A-t-on eu recours à des agences de publicité pour ces activités de promotion?

M. Hubert Lussier: Pas à notre connaissance.

Il est possible que des organismes profitant de notre soutien financier fassent appel à des agences ou à des experts-conseils pour concevoir des dépliants ou des stratégies, mais nous ne nous en chargeons pas directement.

M. Pierre Poilievre: Est-ce que des vérifications ont été menées auprès de ces groupes pour s'assurer que les fonds qui leur sont octroyés sont dépensés à bon escient?

M. Hubert Lussier: Cela se fait dans le cadre des évaluations. Je ne sais pas s'ils ont fait l'objet d'une vérification dans le sens strict que vous donnez à ce terme.

M. Pierre Poilievre: Alors, vous n'êtes pas certain s'il y a eu vérification.

Mme Judith LaRocque: Ces programmes ont été évalués, mais il y a une différence entre une vérification et une évaluation. Nous effectuons des évaluations régulièrement. Lorsque d'importantes sommes d'argent sont en cause, il arrive souvent que nous effectuons une vérification sur le bénéficiaire, c'est-à-dire sur l'organisation qui reçoit l'argent. Nous pourrions vous fournir de plus amples détails à ce sujet. Je ne crois malheureusement pas pouvoir le faire aujourd'hui.

Le président: Merci, monsieur Poilievre. Cinq minutes, c'est vite passé.

[Français]

Monsieur Desrochers, allez-y.

M. Odina Desrochers (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Merci, monsieur le président. Je remercie aussi Mme Frulla et les gens qui l'accompagnent. Mes questions seront plus courtes parce que j'ai une déformation radiophonique et que je veux profiter au maximum de la réponse des gens qui sont ici aujourd'hui.

Vous nous avez parlé d'un plan d'action, madame Frulla. La commissaire aux langues officielles a dit qu'il y avait du retard. Il y a eu l'échéancier électoral. Où en êtes-vous actuellement avec le plan d'action pour ce qui est des coûts? Pouvez-vous nous donner des chiffres?

L'hon. Liza Frulla: Je dirais que cela a plutôt trait aux négociations. Nous avons deux volets. Nous avons le volet de l'éducation et du soutien aux langues minoritaires et, deuxièmement, celui de l'enseignement de la langue seconde. Comme je le disais tout à l'heure, nous voulons terminer en mars 2005 les négociations que nous menons actuellement avec les provinces. En attendant, par contre, nous travaillons aux plans bilatéraux. Nous ne privons personne, mais nous voulons avoir un plan d'action qui couvre plusieurs années.

Comme on le disait tout à l'heure, il y a aussi toute la question de l'imputabilité des provinces, en ce sens que les provinces sont d'accord pour embarquer avec nous afin d'avoir des points de repère pour qu'on sache exactement où on va. En effet, qu'on le veuille ou pas, on joue quand même avec de petites communautés et de petits montants.

Deuxièmement, il y a les consultations qui sont en cours pour le soutien aux communautés. Dans ce cas-là aussi, pour mars 2005, l'échéancier...

M. Odina Desrochers: Vous nous parlez de mesures de négociation. Je vous demande combien d'argent a été dépensé dans le plan d'action.

L'hon. Liza Frulla: Je vais demander à Hubert de répondre, parce que l'argent a commencé à être envoyé aux communautés, en attendant.

M. Hubert Lussier: Nous sommes dans la deuxième année du plan d'action. Il faudrait que je confirme les chiffres, que j'ai dans mes livres. L'an dernier, une vingtaine de millions de dollars du plan d'action ont été attribués à Patrimoine Canada. Cette année, cela tourne autour de 60 millions de dollars. On est déjà en train d'investir des fonds dans certains domaines, par exemple pour aider les provinces à offrir des services dans la langue de la minorité.

En ce qui concerne les ententes en éducation, comme l'a dit la ministre, il faut attendre la conclusion des ententes bilatérales pour que l'argent suive son flux. Dans les autres domaines où il y a de l'argent issu du plan d'action, comme par exemple les communautés, il y a déjà pas mal de projets qui sont en cours, mais je vous ai donné l'ordre de grandeur.

M. Odina Desrochers: Madame Frulla, êtes-vous satisfaite des résultats du plan d'action jusqu'à maintenant, malgré les retards?

L'hon. Liza Frulla: Je suis satisfaite de certains résultats. Il y a quatre mois que je suis ici; je viens d'arriver. Je suis satisfaite de ce qui se passe actuellement, d'après ce que j'entends et ce que je vois. Je ne peux pas dire que je ne le suis pas, car je le suis.

Quand je suis arrivée et qu'on m'a dit qu'il y avait un plan de consultations, je n'étais pas très enthousiaste à l'idée de tenir encore des consultations. Mais maintenant, je suis vraiment contente qu'on ait ces consultations. Après avoir assisté à certaines d'entre elles, je m'aperçois qu'une dynamique est en train de s'installer dans le milieu, qui fait en sorte qu'on inclut d'autres organisations, si bien que cela ne reste pas un cercle fermé. De plus, les organisations prennent conscience du fait que nous ne sommes pas la seule porte d'entrée. Avec le plan d'action, il y a d'autres ministères qu'il faut responsabiliser. Patrimoine Canada n'est pas tout seul là-dedans. Il y a beaucoup d'autres ministères qui doivent être très conscients du fait que c'est un enjeu capital pour le Canada. C'est important.

Deuxièmement, les négociations avec les provinces sur l'éducation vont bien.

●(1005)

M. Odina Desrochers: La commissaire aux langues officielles parlait dans son rapport de la fréquence des retards engendrés par votre ministère dans le renouvellement des ententes en éducation. Elle disait: « Par contre, le gouvernement se trouve toujours à la case départ dans l'important domaine de l'éducation, qui représente la moitié des investissements du Plan d'action. » Qu'est-ce que vous avez à dire sur les commentaires de la commissaire aux langues officielles?

L'hon. Liza Frulla: Je vais laisser parler Mme LaRocque, parce qu'elle était là avant moi.

Je peux cependant dire qu'on ne nie pas qu'il y a du rattrapage à faire. On ne nie pas non plus qu'on est dans des champs de compétence provinciale. La commissaire aux langues officielles ne peut pas faire de commentaires là-dessus. Je viens du Québec et je vous assure que nous allons respecter ces champs de compétence à la lettre. Bien sûr, c'est toujours plus facile quand on a la responsabilité totale comme, par exemple, dans le cas du programme Un avenir en art. Dans ce cas-là, on fonctionne sur le territoire et on est tout seuls. Mais c'est différent quand on négocie dans un champ délicat, de compétence exclusivement provinciale.

Bien sûr, il y a un partenariat à établir. Cela va très bien jusqu'à maintenant, mais on est en période de négociation et non pas en période de responsabilité exclusive.

Le président: Merci, monsieur Desrochers.

Monsieur Godbout.

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Merci, monsieur le président.

C'est notre tour de parler. Monsieur Desrochers, vous allez sans aucun doute nous permettre de prendre du temps additionnel, puisque vous avez pris notre place.

Madame la ministre, à mon tour, j'aimerais vous souhaiter la bienvenue. Je dois vous dire qu'on reconnaît votre magnétisme. Je suis tellement heureux d'entendre M. Lauzon et le Bloc québécois dire que, sans aucun doute, vous n'avez pas assez de fonds pour remplir votre mandat, qui est très vaste et très large.

Je suis certain que lors de la défense de votre budget, l'année prochaine, les autres partis politiques constitueront pour vous un fan club absolument incroyable.

Avec la mise en place de nouveaux programmes, on constate qu'il existe un concept chez les communautés francophones et acadiennes qu'on appelle *build it and they will come*. Les radios communautaires constituent donc un commencement. Nous aurons sans aucun doute besoin d'investissements additionnels. En ce qui a trait à la mise en place de la gestion scolaire, c'est un peu la même chose. En anglais, on dit: *there's a new kid on the block*. Il s'agit des conseils scolaires de langue française dûment élus, ce qui en fait presque un palier de gouvernement. Comment pourrions-nous composer avec cette nouvelle réalité lors des négociations avec les provinces?

Ces conseils demandent non plus seulement à être consultés, mais aussi à participer, jusqu'à un certain point, à la définition de ces ententes qui les concernent directement. Je sais d'ailleurs que vous les avez rencontrés récemment. Il y aurait peut-être lieu de suivre l'évolution de ce dossier pour savoir quelle place on peut leur accorder, afin de s'assurer que ces programmes répondent à leurs besoins. D'autre part, je suis d'accord avec mes collègues de l'autre côté: il faudrait qu'il y ait une certaine imputabilité en ce qui a trait aux fonds dépensés.

L'hon. Liza Frulla: Comme je le disais à M. Desrochers, étant donné qu'il y a des champs de compétence exclusivement provinciale, les négociations se font de gouvernement à gouvernement, en tant que partenaires. Toutefois, nous voudrions que les ententes bilatérales avec les provinces, de même que le grand protocole parapluie qui s'ensuit, nous permettent de nous assurer que les provinces consultent les conseils scolaires.

C'est ainsi que nous pouvons nous assurer de leur présence. Nous négocions donc de gouvernement à gouvernement, ce qui est conforme à toute négociation fédérale-provinciale. Par contre, il faut s'assurer que le gouvernement provincial consulte le conseil scolaire. Cela ne nous empêche pas, lorsque nous faisons nos grandes consultations pour établir nos priorités ou nos marches à suivre lors des suivis pour l'avenir, d'entendre la voix du conseil scolaire. Ce dernier reste toujours un organisme important, un outil pour nous assurer que nous mettons en place de bons objectifs. Il nous faudra aussi nous assurer que les provinces consultent les conseils scolaires. Encore une fois, les négociations finales se font de gouvernement à gouvernement.

•(1010)

M. Marc Godbout: Après avoir parlé des radios communautaires, j'aimerais parler un peu du dossier de la télévision éducative et communautaire. On avait examiné, il y a quelques années, l'idée d'une télévision éducative et communautaire pancanadienne. Je pense que Patrimoine canadien y avait été impliqué. Où en est cette idée? Est-elle encore envisagée par le ministère? Il existe une chaîne française ici, en Ontario, TFO. En fait, je crois qu'on peut maintenant la voir au Nouveau-Brunswick, ce qui est bien apprécié. D'ailleurs, les communautés demandent que sa diffusion soit pancanadienne.

L'hon. Liza Frulla: Étant donné que vous faites allusion à une initiative passée, je demanderai à M. Bouchard de répondre à cette question.

M. René Bouchard (directeur général, Politique de la radio-diffusion et innovation, ministère du Patrimoine canadien): Présentement, il n'existe pas de plan pour homogénéiser ou lier l'ensemble des télédiffuseurs provinciaux ou des télédiffuseurs éducatifs. Lorsque cette question a été soulevée, une des choses qui ont rapidement ressurgi a été celle des droits et des territoires à couvrir. Tous les télédiffuseurs provinciaux de type éducatif ne voulaient pas nécessairement d'une télévision éducative pancanadienne. D'une certaine façon, je pense qu'ils étaient très protecteurs de leur propre chasse-gardée. Comme ils jouent un rôle essentiel et évident dans chacun des territoires, je pense qu'il était préférable de les laisser continuer comme ils le font présentement.

Il faut aussi dire que les mandats sont différents d'un télédiffuseur éducatif à un autre. Le type de programmation et le créneau de programmation sont différents. On se rend compte, quand on commence à creuser davantage, que l'arrimage entre les différents télédiffuseurs est plus difficile qu'il n'y paraît à première vue.

Le président: Merci.

Monsieur Julian, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Peter Julian: Merci beaucoup.

Je ne mets pas en doute votre détermination et votre capacité à aller de l'avant dans ce dossier dans le cadre du plan d'action. Je m'interroge toutefois quant à la volonté d'agir du gouvernement après 10 années de sous-financement. Nous sommes tous conscients de la crise linguistique que cela a créé. Le taux de déperdition des

effectifs dans les programmes de base en français est extrêmement élevé.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, en Colombie-Britannique, même si nous avons le taux de participation le plus élevé au pays pour les cours d'immersion française, le sous-financement est tel que certains parents ont dû passer la nuit dans un sac de couchage pour s'assurer de pouvoir inscrire leurs enfants dans une des rares écoles d'immersion qui sont disponibles. Je ne crois pas qu'aucun parent au Canada devrait avoir à faire cela pour avoir accès à l'instruction en langue seconde.

En plus de cette crise découlant du sous-financement, nous avons également un véritable problème en matière de concertation. Je veux dire par là que la responsabilité ne se limite pas à votre seul ministère; d'autres ministères ont aussi un rôle à jouer. Je vais vous donner un exemple.

Les résidents de la Colombie-Britannique ont un faible taux de participation dans la fonction publique fédérale. En fait, bon nombre de postes ne leur sont pas accessibles. Des postes offerts dans la région de la capitale nationale sont souvent assortis d'une restriction géographique, ce qui fait qu'une personne de la Colombie-Britannique pouvant avoir suivi un cours d'immersion française ne pourra pas poser sa candidature.

J'aimerais donc vous demander maintenant comment vous allez parvenir à convaincre vos collègues du cabinet de ne pas se limiter aux seules questions qui relèvent de votre ministère, de manière à ce que nous puissions régler certains des autres problèmes, comme les restrictions géographiques dans la fonction publique fédérale et les autres obstacles qui font en sorte que des gens qui font l'effort de devenir bilingues, qui suivent cette formation et qui y consacrent ces nombreuses heures, n'ont pas nécessairement accès aux postes bilingues en raison de politiques gouvernementales dans d'autres secteurs?

•(1015)

L'hon. Liza Frulla: C'est la raison pour laquelle il y a un plan d'action. Je disais tout à l'heure que l'important était de réunir tout le monde, comme nous l'avons fait il y a trois semaines, lorsque tous se sont assis à la même table—je crois que nous étions alors 11 ministres présents—pour parler aux gens des communautés.

Vous soulevez vraiment un point très important. Il y a quelques années, avant que le plan d'action ne soit mis en place, nous étions la seule porte d'entrée. Nous étions le seul point d'accès et les communautés s'adressaient à nous, point final.

[Français]

On ne peut pas parler de langues officielles sans dire qu'il s'agit d'un objectif gouvernemental. Il faut donc mettre en oeuvre le plan d'action de 750 millions de dollars. Nous avouons candidement qu'il y a des retards au chapitre de l'éducation. Cependant, nous vous promettons de rattraper le temps perdu.

Cela étant dit, il faut aussi penser que tous les ministères doivent être impliqués et que c'est notre rôle de coordonner le tout. Par conséquent, nous établissons des protocoles d'entente avec les autres ministères pour nous assurer que chacun des ministères ait une responsabilité.

On ne peut faire en sorte que les gens soient bilingues si, en bout de ligne, il n'y a pas d'emplois mettant en valeur ce bilinguisme et ce, dans toutes les provinces. Ce n'est pas un problème au Québec étant donné qu'on y est obligé, ou presque, d'être bilingue. Par contre, il serait bon que cette obligation existe ailleurs, car s'il y a non seulement un incitatif culturel mais aussi un incitatif financier—en d'autres termes, une plus-value—à être bilingue, il y aura plus de demandes dans les écoles et plus de pression au niveau provincial et au niveau fédéral. Tout s'ensuit. Pour cette raison, il est, selon nous, très important que tous les ministères soient impliqués. Il s'agit d'un changement de culture. Changer de culture est long pour un gouvernement, surtout au fédéral. Cependant, nous avons un plan d'action qui fait foi de notre engagement. Il faut faire plus et, par conséquent, appuyer le fait que la Constitution dit qu'il y a deux langues officielles au Canada. C'est le fond de l'affaire.

Il y a tout de même un investissement supplémentaire de 137 millions de dollars, et cet argent va servir à l'enseignement de la langue seconde dans les communautés comme les vôtres.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Julian. Voilà qui fait cinq minutes pile.

M. Peter Julian: Je n'ai même pas droit à un petit 15 secondes supplémentaire cette fois-ci?

Le président: Même pas deux secondes.

Monsieur Scheer.

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Merci.

Dans le plan d'action pour les langues officielles, un des objectifs du ministère est de faire passer de 24 p. 100 à 50 p. 100 la proportion de diplômés du secondaire qui sont bilingues. Dans l'évaluation des programmes d'enseignement des langues officielles, l'une des critiques qui ressort concerne l'absence d'un outil pour évaluer les compétences linguistiques de façon uniforme dans l'ensemble du pays sans empiéter sur la compétence provinciale en matière d'éducation. Votre ministère ne s'inquiète-t-il pas du fait que, dans le contexte de son objectif de bilinguisme, les provinces peuvent avoir une interprétation différente de ce qu'est le bilinguisme quand vient le temps d'évaluer les compétences linguistiques?

L'hon. Liza Frulla: Vous avez raison; lorsqu'on parle de bilinguisme, il faut que tous définissent ce terme de la même façon ou à peu près. Cette définition peut être modulée en fonction des provinces parce que, il ne faut pas se le cacher, le contexte social peut être différent d'une province à une autre. Mais, je vous l'accorde, il faut tout de même que nous ayons une certaine norme.

Je vais demander à Hubert de préciser, parce que je crois que les normes sont intégrées.

M. Hubert Lussier: Nous travaillons avec les provinces en vue de l'élaboration d'une telle norme. C'est d'ailleurs l'un des fils conducteurs de nos discussions avec les provinces actuellement : nous voulons les voir travailler ensemble autant que possible pour établir des normes communes. Il s'agit donc en effet d'un critère important, et de l'un des nombreux éléments pour lesquels nous voulons pouvoir compter sur des normes mesurables.

• (1020)

M. Andrew Scheer: Une autre évaluation du programme pour les groupes minoritaires de langue officielle a révélé une prolifération du nombre d'organisations recevant une aide financière. Croyez-vous qu'il y a trop d'organismes communautaires qui reçoivent du financement? Les notes indiquent qu'il y en aurait plus de 350.

N'y aurait-il pas lieu de procéder à une rationalisation pour n'aider que certains groupes ciblés?

L'hon. Liza Frulla: C'est pour cette raison que nous tenons des consultations. Il y a des organismes qui reçoivent des fonds depuis le tout début en 1976 et d'autres qui s'y sont greffés, qui sont très dynamiques et qui répondent à de nouveaux besoins sociaux. C'est pour cela qu'au début de nos consultations en août, nous avons indiqué qu'il nous fallait revoir notre façon de faire les choses.

Maintenant, si on dit que tout va bien, c'est parfait; mais nous devons nous poser certaines questions. C'est pourquoi, en août, lorsque nous avons dit que nous allions tenir des consultations...nous passons à l'action et tout le monde doit contribuer. Il y a eu une certaine réticence. Certaines organisations ont fait valoir qu'elles étaient là depuis le début en 1976, et je ne les blâme pas.

J'étais un peu inquiète à l'aube des consultations, mais j'ai maintenant pleine confiance dans le processus parce qu'on peut sentir que tout le monde discute franchement. Si les organisations conviennent, à l'issue de cette discussion, qu'il serait préférable qu'elles travaillent ensemble ou se fusionnent et qu'elles seraient plus efficaces de cette façon, c'est très bien, mais l'initiative doit venir de la base. Nous ne pouvons pas nous pointer là et dire : « Oui, pour vous; oui, non, oui, non, » parce que tous ces organismes font un excellent travail dans un contexte très difficile.

Nous devons au départ appuyer le fait qu'il y a évolution, puis nous employer à soutenir cette évolution. C'est la meilleure façon de procéder car vous conservez ainsi seulement les gens vraiment convaincus. Et encore là, il faut bien le dire, lorsque vous vous retrouvez en situation minoritaire, lorsqu'on considère les communautés minoritaires de langue française et toutes ces communautés anglophones, *c'est monolithique*, c'est très vaste. Il n'y a pas seulement des anglophones au Canada, il y a aussi les États-Unis.

Il faut beaucoup de courage pour affirmer : « Nous avons notre langue et nous allons la sauvegarder; nous allons travailler pour la préserver et en faire la promotion ». Très sincèrement, j'ai beaucoup d'admiration pour ces gens qu'ils soient du Manitoba, de la Saskatchewan ou de la Colombie-Britannique, ou de n'importe quel endroit où il y a très peu de francophones comparativement à la mer d'anglophones qui les entoure.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Nous passons à M. Guy André.

M. Guy André: J'aimerais revenir aux Programmes d'appui aux langues officielles et également à la question des radios communautaires. Si je comprends bien, vous êtes présentement en période de consultation auprès de plusieurs organismes afin d'évaluer leur situation, c'est-à-dire connaître leurs besoins, savoir quel est leur rendement dans leur milieu, etc. Vos critères d'évaluation sont-ils bien précis? Quels sont ces critères pour évaluer le rendement des organismes?

L'hon. Liza Frulla: Votre question sur l'ensemble des évaluations rejoint celle de M. Poilievre. Y a-t-il des évaluations? Comment se font-elles? Il faut quand même être rigoureux. Je vais donc passer la parole à M. Lussier.

M. Hubert Lussier: C'est une très bonne question. Faire l'évaluation de résultats de projets communautaires n'est pas facile. Nous insistons énormément sur les résultats. Le fait d'insister pour que les groupes-clients donnent une indication mesurable et précise de résultats plutôt que de faire simplement leurs activités habituelles a constitué un virage complexe, qui a été effectué il y a quatre ans à peu près.

Le problème qu'on constate souvent quand on a affaire à un groupe qui fait, par exemple, du développement communautaire auprès des femmes ou auprès des agriculteurs d'une région rurale est que cela se mesure à très long terme, car il s'agit d'un changement social. On a fait une évaluation de ce programme de soutien aux communautés il y a un an ou deux. Cette évaluation nous a indiqué que nous devons encore faire du progrès, et nous en sommes très conscients. Souvent, il est plus question de mesures d'ordre qualitatif que d'ordre quantitatif, comme il est plus facile de le faire dans le domaine de l'enseignement, par exemple.

• (1025)

M. Guy André: On peut voir leur taux de pénétration dans le milieu, etc.

M. Hubert Lussier: Oui, c'est cela. Mais il y a des indicateurs de développement communautaire globaux au niveau des provinces ou des régions sur lesquels nous sommes en train de travailler et qui ont à voir avec la rétention, le passage de la langue aux autres générations, ce genre de chose. Nous travaillons aussi là-dessus.

M. Guy André: Advenant que votre processus de consultation soit profitable, que vous reconnaissiez que ces organismes ont des besoins et qu'ils ne peuvent se développer faute de moyens financiers, avez-vous prévu à votre budget une augmentation des subventions à ces organismes et, le cas échéant, de quel ordre?

L'hon. Liza Frulla: Il y a une augmentation de facto qui est due au plan d'action. Une nouvelle somme de 19,5 millions de dollars qui provient du plan d'action a été ajoutée au chapitre du soutien aux organismes communautaires.

M. Guy André: On était à 26 ou 28 millions de dollars, je crois, et on ajoute 19,5 millions de dollars.

L'hon. Liza Frulla: Il s'agit de 19 millions de dollars étalés sur cinq ans, ce qui fait donc environ 35 millions de dollars par année.

M. Guy André: À la suite de la consultation, vous prévoyez donc offrir 35 millions de dollars à ces organismes qui, pour leur part, demandent 42 millions de dollars.

L'hon. Liza Frulla: Oui, mais il ne faut pas oublier que c'est aussi une combinaison. On considère souvent la situation en vase clos. Vous avez raison: il y a ces fonds, qui sont destinés aux organismes communautaires, et il y a de l'argent neuf. Bien sûr, les fédérations nous en demandent plus; on ne le cachera pas. Ils nous en demandent plus et si nous en avons plus, il nous ferait plaisir de leur en donner plus.

Par contre, je vous donne l'exemple d'une chose qu'on tente de réaliser. Si tout va bien, quand nous allons présenter le renouvellement du programme Un avenir en art, dans la déclaration de base, nous préciserons que nous accordons notre soutien aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Nous le faisons déjà, car c'est inhérent au programme, mais nous devons le dire également. Nous essayons donc de nous assurer que tous nos programmes de soutien culturel comportent ce volet. Nous devons regarder nos programmes à la loupe et faire bien attention lorsque nous arrivons dans les provinces avec toutes sortes d'initiatives culturelles.

Le président: Merci, monsieur André. C'est tout le temps dont vous disposez.

Monsieur Simard.

L'hon. Raymond Simard (Saint Boniface, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président. Bienvenue, madame la ministre.

Je veux revenir sur une question que j'ai posée au ministre Bélanger l'autre jour. Il est probablement plus approprié de vous la poser. Il s'agit des ententes Canada-communautés, question que M. André a abordée plus tôt. Le Plan d'action pour les langues officielles et ses objectifs sont très spécifiques. Il s'agit même, selon moi, d'un plan de rattrapage. Au-delà du plan, il y a des communautés qui existent et qui ont des besoins très particuliers.

On nous dit que le financement des ententes Canada-communautés est le même qu'en 1993. Je ne sais pas si c'est exact, mais c'est l'argument que les communautés utilisent. J'aimerais d'abord savoir si vous êtes conscient de ce fait et si vous avez l'intention de les financer adéquatement, de sorte qu'elles puissent continuer à faire leur travail. En fait, chez nous, sans cette structure politique, les choses ne fonctionnent pas. C'est ce qui détermine l'épanouissement de nos communautés. C'est ma première question.

Ma deuxième concerne Espaces culturels Canada, un excellent programme qui est maintenant terminé. Je voudrais savoir si vous aviez l'intention de le reconduire, de le remettre à l'ordre du jour ou d'en augmenter le financement. Encore une fois, le Plan d'action pour les langues officielles et ses objectifs sont très présents en matière de justice, d'éducation et de santé, mais ils le sont moins dans les domaines communautaire et culturel.

• (1030)

L'hon. Liza Frulla: Parlons plutôt du domaine communautaire, parce qu'au plan culturel, je dois dire que nous voyons à cela de façon constante.

Il y a eu des augmentations assez importantes. Je pense qu'il faudrait corriger l'affirmation selon laquelle le financement serait le même qu'en 1993. Non seulement il y a eu une augmentation entre 1993 et 2004, mais, comme je le disais plus tôt, grâce au plan d'action, il y aura une augmentation de 19 millions de dollars sur cinq ans, de 2004 et 2009.

En 1998-1999, le soutien totalisait 16 738 628 \$ et en 2003-2004, il se chiffre à 23 834 000 \$. Il y a donc eu une augmentation et il y a maintenant un afflux d'argent. Les communautés devraient obtenir environ 35 millions de dollars cette année.

Bien sûr, les communautés travaillent fort et voudraient recevoir davantage. Nous faisons ce que nous pouvons pour répondre à leurs demandes, mais il faut savoir aussi que contrairement à ce qui prévalait auparavant, il y a maintenant des fonds disponibles dans d'autres ministères.

Quand j'étais à Développement social Canada, j'ai reçu des fonds visant à favoriser le développement des enfants de niveau préscolaire dans les communautés en situation minoritaire.

L'hon. Raymond Simard: Permettez-moi de faire un commentaire là-dessus. Le plan d'action a eu, dans certains cas, l'effet contraire. En effet, certains ministères nous disent que nous avons obtenu nos fonds du plan d'action et qu'ils ne s'intéressent donc plus à nous. Il y a eu cet impact chez nous, je vous l'assure.

L'hon. Liza Frulla: Comme nous devons coordonner l'ensemble des ministères, faites-moi signe quand il y a de tels impacts. En effet, nous signons des protocoles d'entente avec les ministères.

Il faut comprendre deux choses. M. Bélanger est responsable de l'application du plan d'action. Il faut que le plan d'action se reflète au niveau gouvernemental, et c'est son rôle à lui. Notre rôle est évidemment l'application d'une partie de la loi en ce qui concerne les langues officielles. Nous devons aussi nous assurer qu'il y ait toujours, dans le domaine culturel, cette priorité de soutenir les langues en situation minoritaire, et aussi le bilinguisme.

Maintenant, nous travaillons à coordonner les protocoles d'entente avec les ministères. Les ministères n'ont pas le droit de faire ce que vous dites. Il y a l'argent que nous recevons du plan d'action, mais nous devons toujours regarder à la loupe nos actions gouvernementales en nous disant que nous avons une responsabilité, qui est celle des langues officielles.

Pour ce qui est d'Espaces culturels Canada, cela fait partie du grand parapluie *Un avenir en art/Tomorrow Starts Today*. Je suis contente d'en parler, parce que nous y participons. Je dois vous dire que le programme d'Espaces culturels Canada ne sert pas à faire de gros investissements. Il s'agit parfois de 50 000 \$, 100 000 \$, 200 000 \$. Le maximum qu'on ait donné a été de 2 millions de dollars, et c'est vraiment le maximum. Cela permet d'aller dans chacune des communautés pour les aider à moderniser, améliorer et parfois créer des espaces culturels. Cela fait partie du programme *Un avenir en art*, et c'est pour cette raison qu'il est si important de renouveler ce programme pour une période minimale de quatre ans et, éventuellement, de l'inscrire dans le budget permanent du ministère.

[Traduction]

Le président: Merci.

[Français]

Merci, monsieur Simard.

[Traduction]

Monsieur Julian.

M. Peter Julian: Merci.

Pour en revenir à ma question de tout à l'heure, vous devez assumer certaines responsabilités en vertu de l'article 42 à l'égard d'autres ministères et organismes du gouvernement, et la question des restrictions géographiques pour la fonction publique est importante tout comme celle de la sous-représentation de certaines provinces—je citerai la Colombie-Britannique parce que c'est l'exemple le plus flagrant. Cette sous-représentation dans la fonction publique fédérale est un problème vraiment important.

J'en reviens donc à ma question précédente. Qu'êtes-vous disposé à faire, que pouvez-vous faire avec vos collègues du cabinet et en vertu de vos responsabilités prévues à l'article 42, pour régler des problèmes comme celui de la sous-représentation des provinces comme la Colombie-Britannique au sein de la fonction publique fédérale et des restrictions géographiques qui font en sorte que de jeunes Canadiens bilingues possédant toutes les compétences professionnelles requises et l'expérience nécessaire ne peuvent pas accéder à la fonction publique parce qu'ils ne résident pas au bon endroit?

•(1035)

L'hon. Liza Frulla: Je vous répondrai, monsieur Julian, que bien que nous ayons cette responsabilité en vertu de l'article 42, nous devons surtout nous charger d'établir un protocole; ce serait plutôt le Conseil du Trésor qui serait responsable du problème que vous soulevez. C'est pour cette raison que je disais que nous ne pouvons pas tout faire. Tous les ministères doivent désormais s'intéresser à la

question des langues officielles et c'est pourquoi nous avons établi un plan d'action. C'est une discipline que nous souhaitons inculquer à tout le gouvernement. Et votre exemple est révélateur : cette question relève du Conseil du Trésor.

Si vous le désirez, le ministre responsable du Conseil du Trésor pourrait venir vous rencontrer pendant une heure pour répondre de façon détaillée à vos questions. Il serait bon que l'autre ministre vous rende visite également pour discuter de la question.

M. Peter Julian: Nous savons que c'est un problème.,

M. Simard a déjà soulevé toute cette question des autres ministères et organismes qui font valoir que tel ou tel dossier relève de Patrimoine canadien. Et c'est un problème qui prévaut dans l'ensemble du pays. Il y a donc un problème, et...

L'hon. Liza Frulla: Mais c'est un problème bien concret et des règles sont en place; le Conseil du Trésor établit ses propres règles. Nous ne pouvons pas aller voir les ministères et leur dire quoi faire. Nous pouvons seulement nous demander s'il existe un protocole et nous assurer que les langues officielles sont prises en considération.

Mais nous ne sommes pas responsables, légalement responsables également, des agissements d'un autre ministère, si vous voulez.

[Français]

M. Peter Julian: Ma deuxième question concerne les minorités visibles. On ne les mentionne pas dans le plan d'action. En Colombie-Britannique, en raison de la diversité de la population, plus de 100 langues différentes sont parlées dans ma circonscription. Donc, la présence des minorités visibles est considérable, tant du côté de la population allophone que de celui de la population francophone. La croissance de la population franco-colombienne est due en partie à l'immigration des pays francophones de l'Afrique, du Maghreb, etc.

Puisqu'on n'y fait pas allusion dans le plan d'action, j'aimerais connaître votre opinion en ce qui a trait à l'augmentation de la représentation des minorités visibles dans les ministères. Également, croyez-vous qu'on devrait y faire allusion dans le plan d'action et en tenir compte lorsqu'on verse de l'argent aux organisations francophones et anglophones minoritaires qui s'occupent des populations des minorités visibles? Ne devrait-on pas intégrer la participation des minorités visibles au secteur public dans le plan d'action pour assurer le bilinguisme et les services dans les deux langues, mais aussi une composition du secteur public qui représenterait plus fidèlement la population du Canada?

L'hon. Liza Frulla: Par le biais de l'aide aux communautés francophones, nous finançons l'intégration des nouveaux Canadiens. C'est ainsi que nous nous assurons que leur intégration se fasse.

Également, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a une responsabilité à l'égard de l'intégration. De toute façon, lorsqu'une personne francophone immigré au Canada, elle vient au Québec. Nous avons nos propres mécanismes de choix des immigrants, qui fait en sorte que les immigrants francophones sont davantage accueillis au Québec.

M. Peter Julian: Ils sont de plus en plus présents chez nous également.

L'hon. Liza Frulla: Il s'agit d'une bonne nouvelle. En fait, si on l'a fait au Québec, c'était pour s'assurer qu'il y ait des mécanismes de préservation de notre langue. Si on a instauré des lois afin de promouvoir le français comme étant la langue de la province, c'est justement pour soutenir la langue. Plus il y aura d'immigrants francophones dans les autres provinces, plus il y aura d'enthousiasme pour le français, qui progressera davantage.

Donc, il y a le soutien, par le biais des communautés, à l'intégration francophone afin que la deuxième génération demeure francophone au lieu de s'assimiler automatiquement à l'anglais. Il y a aussi la nouvelle Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, qui accorde plus de poids à la connaissance d'une langue et de l'autre.

• (1040)

Le président: Merci, madame la ministre.

On a tout juste le temps de faire un quatrième tour. Vous voudrez peut-être revenir là-dessus.

Monsieur Lauzon.

M. Guy Lauzon: Madame Frulla, ce matin, nous avons beaucoup parlé des négociations avec les provinces concernant l'éducation. Dans son dernier rapport annuel, Mme Adam a dit, et je cite:

[Traduction]

Par contre, le gouvernement se trouve à la case départ dans l'important domaine de l'éducation, qui représente la moitié des investissements du Plan d'action. Les initiatives dans ce domaine n'ont pas été mises en oeuvre, le gouvernement n'ayant pas encore conclu d'entente avec ses partenaires provinciaux et territoriaux. La situation est urgente.

Si vous allez un peu plus loin, madame la ministre, la commissaire signale que la plupart des ententes quinquennales qui sont conclues avec les provinces sont ratifiées au cours de la troisième année visée par l'entente. Il y a même un cas où il a fallu attendre la quatrième année.

Mme LaRocque a parlé de l'évaluation des programmes. Si vous attendez la troisième ou la quatrième année pour signer une entente, ne devient-il pas plutôt difficile d'en faire une évaluation?

Cela m'amène à une autre question. Vous dites que les ententes sont évaluées, mais ne font pas l'objet d'une vérification. Ne pensez-vous pas que cela vaudrait le coup de procéder à une vérification?

L'hon. Liza Frulla: Je ne vous parlerai pas des évaluations parce que cela a déjà été fait.

Je peux seulement vous dire que nous travaillons avec les provinces même lorsque le protocole d'entente définitif n'a pas été conclu.

M. Guy Lauzon: J'en suis conscient, mais—

L'hon. Liza Frulla: Je comprend ce que vous voulez dire, mais nous avons bel et bien des normes. Nous ne disons pas aux organismes : « Nous vous envoyons l'argent, faites ce que vous voulez avec et, un de ces jours, il y aura une évaluation » ou que nous allons établir des normes et que nous procéderons ensuite à une évaluation. Ce n'est pas comme cela que ça fonctionne.

M. Guy Lauzon: Madame Frulla, Dyane Adam nous dit que le plan d'action n'est pas suivi, surtout dans le secteur de l'éducation. C'est bien évident qu'il ne l'est pas. Les ententes sont signées avec trois ans de retard.

L'hon. Liza Frulla: J'ai eu une bonne conversation avec Dyane Adam. Le plan d'action prévoit la conclusion d'un protocole d'entente et la normalisation—mais une normalisation modulée en fonction des provinces et négociée avec chacune d'elles.

M. Guy Lauzon: Mais ne devrions-nous pas avoir comme politique de ratifier les ententes au moment où elles entrent en vigueur, pas au cours de leur troisième année d'application?

L'hon. Liza Frulla: Vous avez raison. C'est la situation idéale.

Il faut que nous procédions à une évaluation dans le contexte de la compétence provinciale en matière d'éducation et il nous faut respecter cela également.

M. Guy Lauzon: Je comprends, mais cela nous ramène à la question de la vérification.

S'il n'y a pas d'entente, je comprends qu'il n'y ait pas de vérification, mais nous n'en avons pas pour notre argent—ou du moins, vous ne pouvez pas me démontrer que vous en avez pour votre argent avant la quatrième ou la cinquième année.

L'hon. Liza Frulla: Non, ce n'est pas vrai. Je vais laisser Judith nous répondre à ce sujet.

Mme Judith LaRocque: Nous évaluons tous ces programmes.

M. Guy Lauzon: Ce n'est pas une vérification, c'est une évaluation.

Mme Judith LaRocque: Je crois bien que la vérificatrice générale cible ses vérifications en fonction d'une évaluation des risques. C'est sur cette base qu'elle a procédé à une évaluation de nos programmes il y a quatre ans et je suis persuadée qu'elle s'intéressera à nouveau à nos programmes si elle juge qu'ils présentent des risques.

Mais les registres des provinces doivent être vérifiés chaque année par les vérificateurs provinciaux. Nous obtenons copie de ces rapports, ce qui nous permet de savoir comment l'argent est utilisé.

Si je peux apporter une précision, les sommes versées aux provinces cette année leur sont acheminées en vertu de l'ancienne entente. Il n'y a donc pas de transfert de fonds sans paramètres ni lignes directrices.

M. Guy Lauzon: Mais je crois que si je mettais un tiers de milliard de dollars en jeu, je voudrais certainement qu'il y ait une vérification et je voudrais savoir si ces fonds sont utilisés de façon optimale. Je ne prétends pas que ce n'est pas le cas, mais comment peut-on savoir? Nous l'ignorons. Vous ne pouvez pas vraiment m'assurer que c'est le cas.

• (1045)

Mme Judith LaRocque: L'un des objectifs que nous visons dans la négociation de cette nouvelle série d'ententes est l'instauration de mécanismes de mesures beaucoup plus efficaces qui seraient fondés sur les mêmes normes dans l'ensemble du pays, un outil sur lequel nous ne pouvions malheureusement pas compter dans les dernières ententes. C'est une des raisons pour lesquelles il nous faut un peu plus de temps, parce qu'il s'agit bien sûr d'une question de compétence provinciale. Nous travaillons donc de concert avec les provinces pour en arriver à une entente sur ce qui constituerait—et je ne veux pas parler de « normes nationales »—mais une entente sur la terminologie de base utilisée pour l'évaluation et la façon dont les résultats seront dorénavant présentés.

M. Guy Lauzon: Il est vrai que l'éducation relève des provinces. Néanmoins, c'est le gouvernement fédéral qui la finance. Je suis convaincu que nous pourrions conclure une entente beaucoup plus rapidement qu'à la quatrième année.

Il faut faire quelque chose. Cela m'inquiète de voir ce tiers de milliard de dollars qui est en jeu sans que nous sachions vraiment s'il est utilisé de façon optimale. C'est peut-être le cas, mais...

Le président: Merci beaucoup. Le temps passe si vite lorsqu'on s'amuse.

M. Guy Lauzon: On s'amuse ici?

Le président: Oui, bien sûr.

Monsieur Godbout.

[Français]

M. Marc Godbout: Madame la ministre, vous avez plusieurs mandats. Pour ma part, je vais aller du côté de Radio-Canada. Évidemment, c'est une agence qui relève de vous. C'est dommage que mon collègue Yvon Godin ne soit pas là, parce qu'il aurait sûrement des choses à dire. Il faut toujours revenir à la charge, parce qu'on a assez souvent l'impression d'écouter Radio-Québec plutôt que Radio-Canada. J'étais à Vancouver cet été et j'écoutais *Le Téléjournal*. J'entendais de la publicité de Brault et Martineau. Je me suis fait dire bonne nuit à 20 heures, et les nouvelles nationales concernaient le Québec.

Pouvez-vous nous aider à convaincre Radio-Canada de faire quelques changements? C'est depuis 1990 qu'on entend parler de cela au CRTC. On en parle chaque fois qu'il y a une demande de renouvellement de licence. Il faut vraiment faire comprendre à Radio-Canada qu'on ne doit pas insulter les communautés de partout au Canada en ne respectant pas leur identité. Je crois que c'est assez sérieux.

Je sais que vous rencontrez le président à l'occasion. Je ne vous demande pas nécessairement de commenter, mais de dire ce que vous pourriez faire pour nous donner un coup de main.

L'hon. Liza Frulla: À un moment donné, on a fait des coupures à Radio-Canada pour redresser une situation économique quasi désespérée au niveau canadien, mais il y a ensuite eu une réinjection de fonds. Cependant, à Radio-Canada, ce n'est pas qu'une question de fonds. J'y ai vécu pendant quatre ans tous les jours. C'est aussi autre chose: il faut qu'il y ait une certaine volonté. C'est facile de demander de l'argent, mais si on veut de l'argent, il faut me prouver qu'il sera mis à la bonne place. Donc, nous sommes en conversation.

J'ai rencontré le président de Radio-Canada, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans, et nous avons parlé du mandat régional de Radio-Canada. Cette situation n'existe pas seulement au niveau des francophones; elle existe partout au Canada. On fait donc une évaluation pour savoir combien il en coûterait à Radio-Canada, non pas pour revenir à la case départ, mais pour se rebrancher aux communautés régionales. Radio-Canada est donc censée nous présenter son plan d'entreprise d'ici décembre et nous dire comment elle compte assurer cette présence régionale. Il faut aussi que Radio-Canada s'assure—et elle le fait—de travailler non seulement avec des producteurs de Montréal ou de l'Ontario, mais aussi avec des producteurs de partout au Canada qui représentent les communautés minoritaires. Il y a du talent partout. Il y a aussi le budget du Fonds canadien de télévision, dont environ 40 p. 100 doit soutenir la production francophone. Dans ce cadre, on doit aussi s'assurer—et on le fait—qu'il y ait des producteurs de partout.

Pour répondre spécifiquement à votre question, je dirai que Radio-Canada nous présentera bientôt son plan directeur, dans lequel elle est censée faire la preuve de sa volonté de se rebrancher aux régions. Maintenant, combien cela coûte-t-il pour se rebrancher à des régions qu'on a abandonnés depuis 10 ans, dans certains cas?

•(1050)

M. Marc Godbout: Je suis d'accord avec vous pour dire que ce n'est pas toujours une question d'argent. Tout ce que je demande, c'est que les nouvelles nationales de Radio-Canada soient véritablement nationales.

L'hon. Liza Frulla: Oui, il y a cela. Ce n'est pas toujours une question d'argent, mais en télévision, il y a une question monétaire. Donc, Radio-Canada nous présentera un plan, et je suis convaincue que ce plan exigera que nous lui versions de l'argent supplémentaire.

Si le gouvernement décide de donner à Radio-Canada de l'argent pour mettre en oeuvre sa volonté d'être plus présente en région, il pourra lui accorder des fonds ciblés et s'assurer que ces fonds sont dépensés pour cela et non pour autre chose.

Monsieur Lauzon, quand on travaille à Patrimoine Canada, on doit être plus rigoureux. Quand je parle de Patrimoine Canada, je parle de l'ensemble du portefeuille, tant au niveau de la culture qu'à celui des langues officielles ou du soutien à la condition féminine.

Nous travaillons avec des programmes et nous avons des clientèles directes, contrairement à d'autres. Quand j'étais au Développement social, lors des négociations, il y avait une partie communautaire, mais la plupart des négociations se faisaient avec les provinces et celles-ci avaient la responsabilité finale de faire en sorte que cela fonctionne.

Quand on travaille directement avec les clients, on s'assure d'exercer un bon contrôle financier. C'est très important. Je dois dire nous nous administrons habituellement avec moins de 11 p. 100 dans l'ensemble de nos programmes et que nous nous faisons nous-mêmes des demandes de vérification pour être sûrs que nous allons dans la bonne direction. Nous n'avons pas assez d'argent pour nous permettre d'en gaspiller. Cela s'applique aussi aux ententes sur l'éducation et aux ententes communautaires. En matière d'éducation, il y a l'audit des provinces. On s'assure, au niveau des provinces, que l'argent va là où il doit aller.

Je sais qu'on veut avoir des normes plus serrées, mais quand il s'agit d'un domaine de compétence exclusivement provinciale, il faut convaincre les provinces que c'est la façon de faire. Cela se fait actuellement, et les provinces le savent.

Le président: Merci, madame la ministre. Merci, monsieur Lauzon. Bonne autre réunion.

Monsieur Desrochers, allez-y.

M. Odina Desrochers: Merci, monsieur le président.

Si on parlait du phénomène des régions, monsieur Godbout, je pourrais dire qu'on vit au Québec la montréalisation à outrance. Là aussi, on pourrait parler largement des mandats et des choix éditoriaux qui sont faits par les chefs de pupitre. On aurait un large débat là-dessus.

J'aimerais faire un commentaire bien personnel. Ce matin, je regardais RDI. On parle de l'actualité d'Ottawa et de l'actualité de Québec dans les parlements. Ce matin, on parlait d'un fait divers à Montréal et on disait que les pompiers d'Ottawa étaient venus donner un coup de main à ceux de Gatineau. Quand ce ne sont pas des faits divers marquants, on dirait que nos médias ne sont pas là. Je ferme la parenthèse.

J'ai parlé avec Mme Frulla à maintes reprises de la question que je vais soulever. Comment se passent les négociations avec Québec actuellement? En regardant le petit tableau, je me suis rendu compte qu'il y avait eu un retard lors des dernières négociations. Actuellement, comment cela se passe-t-il?

L'hon. Liza Frulla: Au Québec, c'est une situation particulière, parce qu'on parle des anglophones. Il y a les anglophones de Montréal, bien sûr, mais il ne faut pas oublier, comme le rapport de Mme Adam l'a rappelé, qu'il y a des anglophones en Gaspésie, par exemple. Il y a des poches d'anglophones. Bien sûr, ils ont des services différents. Au Québec, on offre des services dans les deux langues, et c'est plus facile d'être bilingue au Québec qu'ailleurs. Les anglophones ont quand même accès à beaucoup de services.

On traite donc le Québec de façon différente parce que la situation y est différente. Nos négociations avec le Québec se font bilatéralement, et ça va très bien. Nous négocions avec moi d'un côté, et M. Pelletier et M. Reid de l'autre. M. Reid est d'accord pour qu'il y ait des mesures d'imputabilité.

• (1055)

M. Odina Desrochers: Des mesures provinciales?

L'hon. Liza Frulla: Des mesures d'imputabilité par rapport à sa communauté anglophone. Autrement dit, le Québec va faire rapport, comme les autres provinces, à sa population. Il va y avoir des mesures d'imputabilité, parce que la communauté anglophone va certainement en demander.

M. Odina Desrochers: Merci beaucoup.

L'hon. Liza Frulla: Est-ce que je peux vous suggérer quelque chose?

Le président: Si c'est rapide, vous le pouvez.

L'hon. Liza Frulla: Ce sera très rapide. On entend parler de la télévision régionale, des besoins régionaux et de tout cela. Vous avez un merveilleux comité. Radio-Canada est prête à répondre à vos questions. Vous avez déjà fait venir ses représentants par le passé.

Le président: C'est un bon point. Merci.

Merci beaucoup, monsieur Desrochers.

On termine avec M. Julian.

M. Peter Julian: J'aimerais revenir à la question des minorités visibles. D'abord, j'aimerais aborder la question de l'éducation et des groupes communautaires de minorités visibles, et ensuite, je voudrais parler du secteur public et du fait que les minorités visibles sont sous-représentées dans ce secteur.

On a des objectifs quant aux services bilingues. On a des restrictions au niveau géographique, comme je l'ai mentionné. Comment peut-on concilier tous ces aspects? Vous allez peut-être me dire qu'il serait préférable que j'en parle avec le président du Conseil du Trésor, mais j'aimerais quand même avoir votre opinion là-dessus.

Deuxièmement, je partage pleinement l'opinion de M. Godbout sur la question de Radio-Canada. Que regarde-t-on le soir à Vancouver? Ce sont les nouvelles de Montréal, qui n'ont pas vraiment de lien avec ce qu'on vit en Colombie-Britannique ni ailleurs dans l'Ouest canadien. Savez-vous si, dans le plan qu'elle va établir, Radio-Canada va tenir compte de l'aspect régional, qui touche par exemple les communautés?

L'hon. Liza Frulla: Je vais répondre à la question sur Radio-Canada et je vais laisser Mme LaRocque parler de la représentation.

Quand Radio-Canada soumettra son plan, nous allons l'examiner. Mais, comme je vous l'ai dit, rien ne vous empêche de discuter de ces choses avec Radio-Canada, qui va se faire un plaisir de venir.

Vous avez raison, mais il faut penser aux coûts de production. La télévision ne pourra pas être totalement régionalisée à moins qu'on n'y investisse des centaines de millions de dollars. Bien sûr, ce serait l'idéal, mais encore faudrait-il qu'on ait la capacité de payer. Il y a quand même des possibilités de présenter des nouvelles régionales et d'avoir des fenêtres régionales. J'y crois profondément.

Par contre, il y a la radio de Radio-Canada qui fait un travail formidable. La radio est plus flexible. Il y a de belles initiatives en Colombie-Britannique, où j'ai visité Radio-Canada. Je pense notamment à ZeD. Il y a des initiatives formidables dans votre province, à Radio-Canada en Colombie-Britannique, qui sont diffusées partout au Canada. Je dirais qu'il y a un partage de production qui doit se faire à l'échelle du pays.

Donc, nous allons examiner le plan régional, mais faites venir Radio-Canada. Ce serait bon d'avoir une discussion et de montrer à la société d'État qu'on l'appuie dans cette volonté d'être plus présente dans les régions dont M. Rabinovitch a parlé.

Mme Judith LaRocque: Même si les décisions concernant les politiques d'embauche du gouvernement fédéral sont la responsabilité du Conseil du Trésor, je peux vous parler de ce que nous faisons à Patrimoine canadien pour intégrer les minorités visibles.

Comme vous le savez, nous avons des programmes de multiculturalisme et nous voulons être un modèle pour le gouvernement canadien. Nous voulons être le ministère qui incite, plus que tout autre, les minorités visibles à venir travailler au gouvernement fédéral. Pour ce faire, nous avons été obligés de prendre des mesures particulières. Par exemple, nous avons mis sur pied des foires d'emploi visant spécifiquement les minorités visibles. Nous avons aussi créé des mécanismes à l'intérieur de notre ministère. En effet, nous avons constaté que bien souvent, même si on attirait les minorités visibles, ces dernières ne recevaient pas de promotions ou avaient besoin d'un appui spécial pour être promues au sein du gouvernement.

Je voudrais vous dire également que certains de nos mécanismes sont maintenant utilisés par d'autres ministères dans le but d'attirer les gens. Il est fréquent que nous arrivions davantage à attirer les gens en région parce qu'ils ont maintenant les capacités requises, dont le bilinguisme. Nous pouvons les ramener au quartier général, parfois en permanence. Mais il s'agit aussi parfois d'affectations d'une année suivies d'un retour en région.

Nous étions obligés de créer des mécanismes, et nous l'avons fait.

• (1100)

Le président: Merci, monsieur Julian.

Merci également aux membres du comité. Je tiens à remercier tout particulièrement Mme la ministre d'être venue nous rencontrer. Merci à vous et à votre équipe. Nous avons tenu une excellente rencontre qui a donné lieu à un abondant et fructueux échange d'information.

Chers collègues, je vous convie à la prochaine réunion, qui se tiendra mardi prochain.

L'hon. Liza Frulla: Il nous fera plaisir de revenir. Ces échanges sont très profitables.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.